

Dossier de presse

Etude d'image de l'industrie manufacturière calédonienne - août 2018 -

Conférence de presse du 12 novembre 2018

Sommaire

1. Objectif : mesure la perception de l'industrie
2. Méthodologie : un échantillon représentatif de la population calédonienne
3. Résultats : en progression !

Conclusion

Annexes

Résultats de l'étude complète

1. Objectifs de l'étude

La FINC explore régulièrement l'image de l'industrie manufacturière calédonienne auprès de l'ensemble de la population.

En 2018, elle a souhaité renouveler cette étude afin :

- d'apprécier l'évolution de la perception de l'industrie en Nouvelle-Calédonie, par rapport aux points réalisés antérieurement en 2009 puis en 2015 ;
- et disposer d'éléments représentatifs de la population calédonienne au regard de la consultation publique lancée par l'Autorité de la Concurrence.

L'étude a pour objectif d' :

- évaluer l'**attachement** des calédoniens à l'**industrie locale**
- estimer le niveau général de l'**image globale** de l'industrie locale
- identifier les **différentes dimensions** qui construisent l'**image de l'industrie locale**
- juger du niveau d'**adhésion** des calédoniens **aux mesures de protection** de l'industrie locale et de la compréhension de ces mesures par la population.
- comparer les résultats obtenus avec les observations faites en 2009 et 2015.

2. Méthodologie

Cette étude a été menée dans le cadre d'une enquête Omnibus, dont la méthodologie et l'échantillonnage ont été validés par la Commission nationale des sondages.

Représentativité

Un échantillon de 1004 personnes représentatif de la population âgée de plus de 15 ans a été interrogé sur l'ensemble du territoire. Les critères de représentativité pris en compte dans sa construction sont :

- l'âge,
- le sexe,
- la catégorie socio-professionnelle,
- la communauté d'appartenance et
- la zone de résidence.

L'échantillon des personnes interrogées est conforme à celui de la population de référence sur les 5 critères de représentativité (les écarts par rapport aux données du recensement général de la population de 2014 et actualisées à 2018 sont inférieurs à 5%, un redressement n'est donc pas nécessaire).

Zone	A réaliser (base RGP 2014)		Réalisé		Ecart en %
	Nombre	%	Nombre	%	
Province Iles Loyauté	62	6,2%	66	6,6%	0,4%
Nord-Ouest	91	9,1%	89	8,9%	-0,2%
Nord-Est	99	9,9%	100	10,0%	0,1%
Province Nord	190	19,0%	189	18,8%	-0,2%
Grand Nouméa	675	67,5%	675	67,2%	-0,3%
Sud rural	73	7,3%	74	7,4%	0,1%
Province Sud	748	74,8%	749	74,6%	-0,2%
Ensemble	1000	100%	1004	100%	

Age	A réaliser		Réalisé		Ecart en %
	Nombre	%	Nombre	%	
16-29	290	29,0%	290	28,9%	-0,1%
30-39	201	20,1%	193	19,2%	-0,9%
40-49	198	19,8%	211	21,0%	1,2%
50-59	144	14,4%	155	15,4%	1,0%
60 et plus	167	16,7%	155	15,4%	-1,3%
Ensemble	1000	100%	1004	100%	

Genre	A réaliser		Réalisé		Ecart en %
	Nombre	%	Nombre	%	
Homme	502	50,2%	508	50,6%	0,4%
Femme	498	49,8%	496	49,4%	-0,4%
Ensemble	1000	100%	1004	100%	

CSP	A réaliser (base RGP 2014)		Réalisé		Ecart en %
	Nombre	%	Nombre	%	
Agriculteur, Pêcheur, Eleveur	14	1,4%	8	0,8%	-0,6%
Artisan, commerc., chef d'entrep.	55	5,5%	80	8,0%	2,5%
Cadres, prof. Intel. sup.	54	5,4%	54	5,4%	0,0%
Profession intermédiaire	125	12,5%	87	8,7%	-3,8%
Employé	165	16,5%	176	17,5%	1,0%
Ouvrier	134	13,4%	133	13,2%	-0,2%
Retraité	147	14,7%	141	14,0%	-0,7%
Autre inactif	207	20,7%	243	24,2%	3,5%
Étudiant	99	9,9%	81	8,1%	-1,8%
NVPR			1	0,1%	0,1%
Ensemble	1000	100%	1004	100%	

Ethnie	A réaliser		Réalisé		Ecart en %
	Nombre	%	Nombre	%	
Mélanésienne	392	39,2%	393	39,1%	-0,1%
Wallisienne Futunienne Tahitienne	103	10,3%	108	10,8%	0,5%
Euro né en NC	153	15,3%	131	13,0%	-2,3%
Euro métropolitain	153	15,3%	157	15,6%	0,3%
Asiatiques, Indonésiens	35	3,5%	26	2,6%	-0,9%
Autres et métis	164	16,4%	187	18,6%	2,2%
NVPR			2	0,2%	0,2%
Ensemble	1000	100%	1004	100%	

→ Un échantillon représentatif de la population calédonienne.

Mode de recueil de l'information

Les questions ont été administrées **par téléphone du 30 juillet au 8 août 2018**, auprès des numéros de téléphone :

- fixe (20%, **sélection aléatoire** dans l'annuaire OPT),
- et portables (20% sur les numéros abonnements mobiles et 60% sur les numéros Liberté ; **sélection aléatoire** dans une liste de numéros générés au hasard).

Ces pourcentages sont **représentatifs de l'équipement en téléphone en NC** (données OPT).

Les questions ont été posées par des **enquêteurs formés au respect de la neutralité**. Les reformulations possibles d'une question incomprise sont précisées lors de la formation. Un superviseur encadre et écoute les interviews pour vérifier le respect des consignes et des formulations.

Les questions doivent être simples, compréhensibles par tous, et ne doivent pas influencer la réponse.

Questions posées

Nous allons parler de l'industrie calédonienne (la production industrielle locale alimentaire, textile, hygiène, produits du bâtiment)

Q1. Selon vous l'industrie calédonienne est elle nécessaire pour le pays ?

Q2. Globalement, quelle image avez-vous de l'industrie calédonienne ?

Q3. Pourquoi en avez-vous une bonne / mauvaise image ?

Q4. Pensez-vous que l'industrie calédonienne (textile, alimentaire, hygiène ...) :

	Très	Assez	Pas tellement	Pas du tout	NSP
4.1 Est dynamique ?	1	2	3	4	5
4.2 Est créatrice d'emploi?	1	2	3	4	5
4.3 Est un secteur d'avenir pour la Nouvelle Calédonie ?	1	2	3	4	5
4.4 Respecte les normes d'hygiène et de sécurité ?	1	2	3	4	5
4.5 Fabrique des produits de bonne qualité ?	1	2	3	4	5
4.6 Fabrique un large choix de produits ?	1	2	3	4	5

Q5. Il existe des mesures mises en place pour aider l'industrie calédonienne à se développer face à la concurrence internationale (quotas à l'importation, mesures douanières, taxes à l'importation...). Etes-vous favorable à ce type de mesures ?

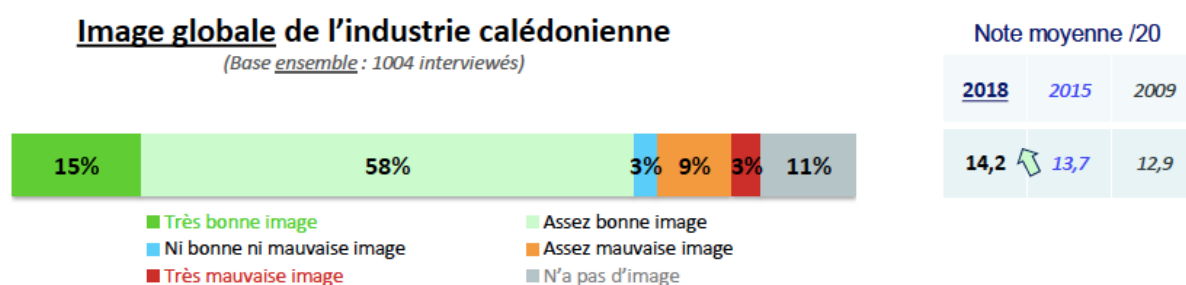
Q6. Pour quelles raisons ?

3. Synthèse des résultats

Cette étude fait ressortir un attachement fort à l'industrie calédonienne, en dépit d'une image encore perfectible, notamment auprès des européens, même si elle a progressé depuis 2015.

- La **nécessité de l'industrie calédonienne fait l'unanimité** dans la population calédonienne, comme en 2009, (94% de la population calédonienne déclare que l'industrie est nécessaire pour le pays).
- **L'image globale de l'industrie s'améliore encore mais elle reste perfectible** (73% d'opinions positives). Son cœur d'adhésion demeure faible (15% de taux de *très bonne image*).

Q2. Globalement, quelle image avez-vous de l'industrie calédonienne ?



Parmi les raisons évoquées spontanément en lien avec cette bonne ou mauvaise image, il y a principalement :

- Le **prix** :
 - élément **néгатif** pour **19%** de la population :
- La **qualité des produits** :
 - élément **positif** pour **13%** de la population
 - élément **néгатif** pour **7%** de la population
- La **création d'emploi** :
 - élément **positif** pour **11%** de la population
- Le **dynamisme** et la **participation au développement économique** :
 - élément **positif** pour **8%** de la population
- Le **made in NC** :
 - élément **positif** pour **7%** de la population

→ Focus sur **la question du prix**.

Cela traduit une nouvelle fois, la problématique de la *vie chère* qui touche tous les produits, y compris les produits fabriqués localement, perçus avant tout, comme *chers* par la population.

Par ailleurs, l'analyse des réponses croisée avec les critères de représentativité de la population fait apparaître par ailleurs, un **réel déficit d'image** de l'industrie locale **auprès** :

- des **CSP+** (artisan, commerçant, cadre, profession intermédiaire)
- et des **européens**.

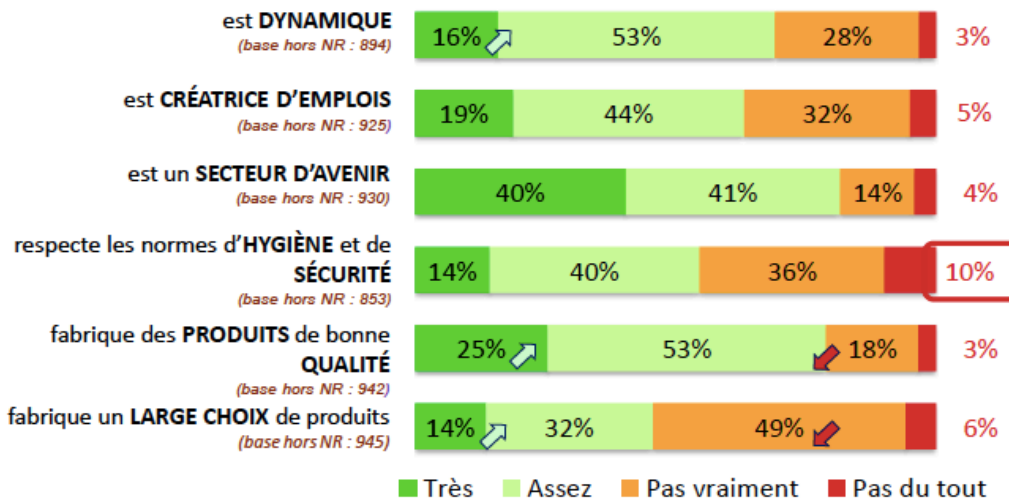
A contrario, les mélanésiens, les océaniens, les résidents du nord est, des tribus et les chômeurs ont une meilleure image de l'industrie.

- **L'image de l'industrie capitalise principalement sur sa contribution au développement économique de la Nouvelle-Calédonie (81%) et la qualité de ses produits (78%).** La communication sur le respect des normes d'hygiène, de sécurité et le choix des produits proposés restent des points à travailler.

Q4. Pensez-vous que l'industrie calédonienne (textile, alimentaire, hygiène ...) ... ?

Image détaillée de l'industrie calédonienne

(Base ensemble; hors Non réponse)

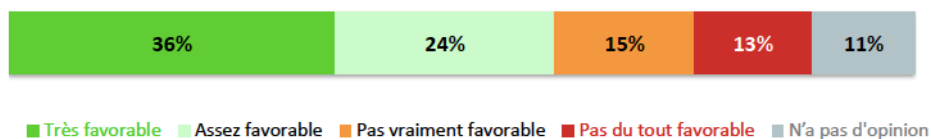


- **Enfin, l'acceptation des mesures de protection de marché augmente, en raison d'une part croissante de l'opinion publique qui s'y déclare *très favorable*** (voir résultats détaillés en annexe : 24% en 2009 ; 22% en 2015 ; 41% en 2018)

Q5. Il existe des mesures mises en place pour aider l'industrie calédonienne à se développer face à la concurrence internationale (quotas à l'importation, mesures douanières, taxes à l'importation...). Etes-vous favorable à ce type de mesures ?

Adhésion aux mesures de protection

(Base ensemble : 1004 interviewés)



Note moyenne /20

Année	Note moyenne /20
2018	13,1
2015	12,2
2009	11,5

Ces mesures sont principalement perçues comme un outil :

- **d'aide au développement économique** :
 - élément **d'adhésion** pour **33%** de la population
- **d'aide à la création d'emploi** :
 - élément **d'adhésion** pour **11%** de la population
- **qui limite la concurrence** :
 - élément **d'objection** pour **13%** de la population
- **qui augmente les prix** :
 - élément **d'objection** pour **11%** de la population

Conclusion

Cette étude atteste de l'ancrage de l'industrie manufacturière dans le paysage calédonien. Perçue comme un secteur d'avenir avec des produits dont la qualité s'améliore, elle souffre néanmoins d'un déficit d'image important auprès des populations européennes. La question du prix ressort comme un des éléments clés sur lequel elle doit progresser. Il s'agit ici de travailler en profondeur sur la compétitivité prix des produits fabriqués localement. En ce sens, la FINC ne peut que constater amèrement une dégradation mécanique (identifiée et annoncée par la FINC depuis 2016) de la compétitivité prix des produits fabriqués localement causée par la mise en place de la TGC à taux pleins au 1^{er} octobre 2018. Par conséquent, au regard du contexte économique et des compétences de chacun (gouvernement, provinces, Etat), il est urgent de doter l'industrie manufacturière d'une stratégie, d'une gouvernance ainsi que d'outils d'accompagnement et d'évaluation afin de piloter son développement et optimiser le partage des richesses créées.

L'avis de l'Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie (ACNC) sur le dispositif des protections de marché

La FINC prend actuellement connaissance du rapport de l'Autorité de la concurrence de Nouvelle-Calédonie sur le dispositif des protections de marché et de ses avis sur les 5 demandes en cours. La FINC rendra un avis détaillé sous quelques jours.

A priori l'ACNC confirme l'intérêt du dispositif de protection de marché sous certaines conditions :

- favoriser le progrès économique
- créer un avantage partagé entre entreprises et consommateur
- et ne pas engendrer de monopole.

Lors d'une 1^{ère} lecture, des paragraphes semblent révéler une méconnaissance de la réalité de certains dispositifs. Citons ici l'exemple des droits de douane (DD) et de la taxe de soutien aux produits agricoles et agroalimentaires (TSPA).

Au paragraphe 30 de son avis, l'ACNC mentionne :

« Strictement, la TCPPL constitue la seule taxation spécifiquement mise en place pour soutenir la production locale en renchérissant le coût des produits importés en s'ajoutant aux droits de douanes classiques. Il n'en demeure pas moins que la TSPA comme les droits de douane qui n'affectent que les produits importés ont le même effet sur le plan concurrentiel ».

L'ACNC laisse ainsi à penser que ces mesures seraient également favorables aux produits locaux manufacturés. Dans la réalité, en Nouvelle-Calédonie, il n'en est rien. S'agissant des DD, ils ne sont en rien corrélés à l'existence d'une production locale.

Par ailleurs, l'importation des matières premières destinées à être transformées localement suit également le régime général des droits de douane. De ce fait, on ne peut pas considérer que les DD jouent le même effet concurrentiel que la TCPPL.

Cette conclusion vaut également pour la TSPA qui s'applique désormais sur un grand nombre de positions tarifaires liées aux produits agroalimentaires ; que ces produits soient importés en tant que produits finis ou matières premières destinées à être transformés localement.

L'avis de l'ACNC suscite également des interrogations sur certains fondements de son analyse. C'est le cas du paragraphe 139 relatif à la consultation publique réalisée par l'Autorité de la concurrence : « *Enfin, l'Autorité relève que le dispositif de protection de marché est aujourd'hui contesté par les consommateurs comme le montrent les résultats de la consultation publique qu'elle a conduite dans le cadre de son instruction* » appuyé par le point suivant développé dans l'encadré consacré aux résultats de la consultation publique « *Le principe des protections de marché est mal accepté puisque 59,9% des participants considèrent qu'il n'est pas nécessaire de protéger les produits locaux face à la concurrence des produits étrangers importés* ». L'ACNC laisse ainsi à penser que les consommateurs, en majorité, sont contre ce dispositif. Au regard des caractéristiques des personnes ayant répondu à l'enquête publique, nous constatons une surreprésentation des actifs, des hommes et des résidents dans le grand Nouméa. Une population qui effectivement s'avère majoritairement critique face à ce dispositif. Sur la base d'un échantillon représentatif de la population calédonienne, il s'avère en réalité que 60% de la population se déclare favorable aux mesures de protection de marché (voir résultats détaillés de l'étude).

En l'état, l'ACNC ne peut pas s'inscrire comme une autorité instructrice des dossiers comme elle le propose car elle ne dispose pas de l'ensemble des compétences nécessaires requises dans le cadre de l'instruction des dossiers de protection de marché. Sa lecture et son analyse s'inscrivent uniquement et conformément à la loi, dans le cadre d'une analyse concurrentielle et non pas dans le cadre d'un développement économique, compétence qui revient aux élus de Nouvelle-Calédonie. En ce sens, la FINC rappelle qu'elle a toujours été favorable à la création d'une Autorité de la concurrence mais il ne faut pas mélanger la mission d'avis de l'ACNC sur la concurrence et la définition de la politique publique en matière de développement économique.